



**Plan de Prévention
des Risques Inondation
Haute Vallée de l'Aude
Affluents de l'Aude**

La Digne-d'Amont

CARTE DES ENJEUX

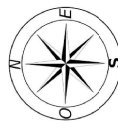
APPROUVÉ LE : 27 novembre 2018

Arrêté Préfectoral n° : DD IM-SPRISR-2018-57

■ Emprise inondable

Enjeux

- Etablissements à enjeux**
- ERP à caractère vulnérable
 - ERP à caractère non vulnérable
 - ▲ Equipement d'intérêt général vulnérable
 - ▲ Equipement d'intérêt général non vulnérable
 - ◆ Refuge
- Zones d'enjeux**
- Zone urbanisée
 - Zone d'activité économique
 - Zone susceptible d'être urbanisée
 - Domaine isolé
 - Voiries et réseaux importants
 - Zone urbaine continue



Définitions :

- Enjeux stratégiques pour la gestion de crise :**
Mairie, centre de secours, gendarmerie, police municipale, services techniques, ...
- Construction à caractère vulnérable :**
Crèches, établissements scolaires, établissements médicaux et de soins, maisons de retraite, ...
- Equipement et installation d'intérêt général vulnérable :**
S.T.E.P., station de pompage, télécommunication, électricité, gaz, ...
- Autres enjeux**
Commerces, entreprises, lieux de cultes, bar, hôtels, restaurant, ...

